



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 12 avril 2022 à compter de 18 heures à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1  
Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2  
Johanne Lacourse, conseillère # 3  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Est absente : Lise Dufour, conseillère au poste # 5

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le vendredi 8 avril 2022, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

- 1.A Offres de services pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire, pour approbation (doc)
- 1.B Emprunt de 14 000\$ au fonds de roulement pour l'amélioration de la patinoire au Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 2 Offre de service de Karyne Architecte Paysagiste pour les plans et devis d'un skatepark, pour approbation (doc)
- 3 Appel d'offres public pour les travaux de déneigement des routes municipales et nomination de la responsable de l'appel d'offres, pour approbation
- 4 Appel d'offres public pour les travaux d'aménagement au bureau municipal et nomination de la responsable de l'appel d'offres, pour approbation (doc)
- 5 Nomination de la responsable de l'évaluation de rendement pour les travaux d'aménagement au bureau municipal, pour approbation
- 6 Résultat d'ouverture des soumissions pour les travaux du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean et recommandation de M. Janick Soucy, ingénieur, pour approbation (doc)
- 7 Ordonner des travaux du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, pour approbation
- 8 Offre de service en ingénierie des matériaux (Laboratoire) pour les travaux du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, pour approbation (doc)
- 9 Résultats d'ouverture des soumissions pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)
- 10 Dépôt des attestations de tous les élus à la formation Le comportement éthique (doc)
- 11 Demande de consentement de Vidéotron pour passer une conduite sous le chemin Saint-François, pour approbation (doc)
- 12 Période de questions

13 Clôture de la séance

Résolution numéro 22-04-104

1.A Mandat à la compagnie Agora Sport pour la fourniture et l'installation des bandes de patinoire

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater la compagnie Agora Sport pour la fourniture et l'installation des bandes de patinoires permanentes au coût de 49 594 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme de développement économique du Québec / le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-105

1.B Emprunt de 14 000\$ au fonds de roulement pour l'amélioration de la patinoire au Parc Noël-Dubé

---

**Considérant** que le coût des dépenses en immobilisation relatives aux travaux d'amélioration de la patinoire permanente au Parc Noël-Dubé est estimé à 52 896 \$;

**Considérant** que la Municipalité désire emprunter à son fonds de roulement la somme de 14 000 \$ pour payer une partie des travaux;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'emprunter au fonds de roulement un montant de 14 000 \$ pour des travaux d'amélioration de la patinoire permanente au Parc Noël-Dubé, de prévoir le remboursement sur une période d'un an et réparti comme suit :

Remboursement au fonds de roulement		
Années	Montants remboursés	Capital engagé
2023	14 000 \$	14 000 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 2 est reporté à une prochaine séance.*

Résolution numéro 22-04-106

3 Appel d'offres public pour les travaux de déneigement des routes municipales et nomination de la responsable de l'appel d'offres

---

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de procéder à l'appel d'offres public pour des travaux de déneigement des routes municipales par le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Constructo.

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, comme responsable de l'appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-107

- 4 Appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du bureau municipal et nomination de la responsable de l'appel d'offres
- 

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** de procéder à l'appel d'offres public pour des travaux d'aménagement du bureau municipal par le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Constructo.

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, comme responsable de l'appel d'offres.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-108

- 5 Nomination de Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à titre de responsable en évaluation de rendement pour les travaux d'aménagement du bureau municipal
- 

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à titre de personne désignée en évaluation de rendement lors des travaux d'aménagement du bureau municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-109

- 6 Soumissions reçues pour les travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, recommandation de M. Janick Soucy, ingénieur, et adjudication du contrat
- 

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 6 avril 2022 à 10 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 6 soumissions pour les travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, à savoir :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (INCLUANT LES TAXES)</b>
Gestion Dexsen inc.	1 070 594,66 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay	1 304 248,12 \$
B. Fréreau et Fils inc.	1 327 089,74 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	1 431 607,02 \$
CBC 2010 inc.	1 470 000,00 \$
Excavation Patrice Couture inc.	1 495 261,37 \$

**Considérant** que l'étude de conformité des soumissions réalisées par M. Janick Soucy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI, conclut que Gestion Dexsen inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'octroyer le contrat à Gestion Dexsen inc. pour les travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, selon la recommandation de M. Janick Soucy, ingénieur, de Tetra Tech QI, au coût de un million soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-six sous (1 070 594,66 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de construction, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Gestion Dexsen inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-110

7 Ordonner des travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean

---

**Considérant** qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

**Considérant** que la Municipalité s'approprie la subvention versée dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour la réalisation des travaux;

**Considérant** que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'ordonner des travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean au coût de un million soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-six sous (1 070 594,66 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres *Bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean* préparé par la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-111

- 8 Mandat au laboratoire Solmatech inc. pour analyse et contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean
- 

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de mandater le laboratoire Solmatech inc. pour analyse et contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du bassin de rétention et poste de pompage des eaux pluviales rue Réjean, au coût de 16 965, 02 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-04-112

- 9 Résultats d'ouverture des soumissions pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne
- 

**Considérant** que lors de l'ouverture des soumissions le 6 avril 2022 à 11 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 7 soumissions pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)
Construction Techroc inc.	1 199 934,94 \$
MSA Infrastructure inc.	1 311 311,11 \$
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	1 462 451,23 \$
Pavage Maska inc.	1 508 106,62 \$
Pavage Axion inc.	1 633 050,56 \$
Excavation Jonda inc.	1 750 026,43 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 968 127,33 \$

**Considérant** que le règlement d'emprunt pour ces travaux n'a pas obtenu, à cette date, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** de prendre connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne et de reporter l'octroi du mandat après l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

- 10 Dépôt du rapport d'attestation de tous les élus à la formation « Le comportement éthique »
- 

En conformité à l'article 15 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport d'attestation confirmant la participation de tous les élus à la

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022

formation obligatoire « Le comportement éthique ». Ce rapport sera également publié sur le site internet de la Municipalité.

Résolution numéro 22-04-113

11 Consentement à Vidéotron pour passer une conduite sous le chemin Saint-François

---

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de permettre à la compagnie Vidéotron de passer une conduite sous le chemin Saint-François tel que présenté sur les plans 1 à 5 datés du 9 février 2022 et déposés à la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

12 Période de questions réservée au public

---

*Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

Résolution numéro 22-04-114

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 50.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
Le maire

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
La directrice générale et  
greffière-trésorière